

Conseil d'Administration
du 29 janvier 2010

Proposition de procès-verbal

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des CA des 20 novembre et 11 décembre 2009,
 - Informations du président,
 - Délibération sur les modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique,
 - Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI),
 - Information sur la politique de campus et environnement
 - Délibération sur un dossier FEDER présenté par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE),
 - Point sur les négociations avec le CNRS
 - Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, Jean-François PAUWELS,
- *Collège B* : Mme Pauline LAFITTE, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- *Collège BIATOSS* : M. Claude VIEVILLE, Mme Catherine SION, M. Yves NOEL,
- *Collège USAGERS* : M. Nomane ABASSI, M. Talla FALL, M. Simon ENTE, M. Geoffrey BOSSU,
- *Personnalités extérieures* : Mme Marie-José AYME (MEDEF), M. Thierry LEPERS (Comité Grand-Lille).

Etaient excusés (et Procurations) :

- | | |
|--|--|
| • M. Alain CAPPY | (procuration à Jean D'ALMEIDA) |
| • M. Moussa NAIT ABDELAZIZ | (procuration à Christophe VUYLSTEKER) |
| • M. Amaury LE BRETON | (procuration à Simon ENTE) |
| • M. Bruno DESPREZ (<i>Entreprise Florimond Desprez</i>) | (procuration à Marie-José AYME
et à Francis GUILBERT à compter de 18 h) |
| • Mme Olfa LAFORCE (<i>Conseil Régional</i>) | (procuration au Président Philippe ROLLET) |
| • M. Michel-François DELANNOY (LMCU) | (procuration au Président Philippe ROLLET) |
| • M. Didier LOUVET (CGT) | (procuration à Jérôme RIEDI) |
| • Mme Monique FOUILHOUX | (procuration à Yves NOEL) |
| • Mme Marie-José AYME | (procuration à Thierry LEPERS à compter de 18 h) |
| • M. Nicolas POSTEL | (procuration à Robert LITWAK à compter de 18 h) |

Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :

- *Secrétaire Général* : M. Patrice SERNICLAY,
- *Vice-président du Conseil d'Administration* : M. Francis MEILLIEZ
Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : M. Salah MAOUCHE,
Vice-président du Conseil Scientifique : M. Isam SHAHROUR
Vice-président Valorisation du Potentiel Humain : M. Jean-Philippe CASSAR,
Vice-présidente Vie Etudiante : Mme Sandrine ROUSSEAU,
Vice-président Technologies de l'Information et de la Communication : M. Philippe MATHIEU,
Vice-président Aménagement du Campus, Patrimoine et Développement Durable : M. François BUYLE-BODIN,
- *Chargée des affaires statutaires et secrétaire de séance* : Mme Christel VERRUE.

Le conseil débute à 14 h 10. Le Président procède à la présentation de l'ordre du jour. Puis il souhaite la bienvenue au sein du CA à deux conseillers étudiants qui remplacent deux membres de la liste Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) ayant quitté l'université. Il précise que Melle Cécilia RACANO est désormais titulaire de l'un des sièges ; elle a pour suppléant Nomane ABASSI, présent ce jour. Par ailleurs, le deuxième siège libéré revient à Mohamed MEJRI en tant que titulaire ; ce dernier a pour suppléant, Talla FALL, présent ce jour. Les nouveaux conseillers étudiants sont invités à se présenter.

1. Approbation des procès-verbaux des 20 novembre et 11 décembre 2009

➤ **CA du 20 novembre 2009 :**

Le Président présente les demandes de modification formulées par courriel par Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) sur ses interventions aux pages 10 et 12 et par Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) sur son intervention page 10.

Après prise en compte des modifications, le Président soumet le procès-verbal du CA du 20 novembre 2009 au vote du conseil :

Approuvé par 25 voix pour (délibération n° 2010-01).

➤ **CA du 11 décembre 2009 :**

Le Président présente la demande de modification formulée par courriel par Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) sur son intervention à la page 12.

En séance, Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement) et Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) demandent une modification sur leur intervention, respectivement page 14 et page 9.

Après prise en compte des modifications, le Président soumet le procès-verbal du CA du 11 décembre 2009 au vote du conseil :

Approuvé par 23 pour et 2 abstentions (délibération n° 2010-02).

2. Informations du Président

- Le Président tient à souligner l'augmentation des effectifs de l'université de l'ordre de 650 étudiants à la date du 15 janvier 2010 ; ceci correspond à une augmentation de 3,5 %. Selon les secteurs, des tendances se dégagent :
 - dans le domaine Sciences et Technologies, on observe un infléchissement positif, avec une augmentation en licence 1^{ère} année,
 - dans le domaine des Sciences Economiques et de Gestion, la progression est constante que ce soit en Licence 1^{ère} année ou en master 2^{ème} année.

Salah MAOUCHE précise que des inscriptions tardives sont encore effectuées après la date de remontée officielle des données chiffrées au ministère.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande que les chiffres soient fournis aux conseillers dès que la mise à jour sera effectuée.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souhaite souligner la contradiction relevée par les chiffres annoncés avec l'annonce officielle et médiatique selon laquelle le mouvement social de l'année 2008-2009 allait « vider les universités ».

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) demande si les effectifs des universités Lille 2 et Lille 3 nous sont connus.

Le Président note l'augmentation nette des effectifs de l'université Lille 2. Il rappelle que les facteurs entrant en ligne de compte relatifs aux augmentations ou diminutions des effectifs universitaires sont éminemment nombreux et complexes. En tout état de cause, l'attractivité et la qualité des diplômes délivrés par l'université Lille 1 sont de plus en plus reconnues. Le Président remarque que quasiment chaque semaine, un des diplômés des Lille 1 est reconnu par un article dans une revue spécialisée.

- Le Président informe le conseil du delta de l'attribution de nos moyens 2010 qui feraient apparaître une augmentation de 7,5 % depuis 2007. Il commente cette progression :
 - Nous avons basé notre prévision budgétaire sur une augmentation des moyens de 7 % ;
 - Les augmentations ne se font pas à périmètre constant ; il faudra en particulier prendre en compte le coût de l'équivalence TP/TD ;
 - Avec le modèle de répartition des moyens « Sympa », Lille 1 subit le handicap lié à la baisse des effectifs des années antérieures ; il faudra tenir compte de l'augmentation en effectif pondéré de Lille 1 par rapport aux autres établissements de même type ;
 - Nos charges ont augmenté en particulier celles relatives aux emplois gagés pour environ 1,6 millions d'euros de 2006 à 2009.

Le Président ajoute que, même si l'écart se comble légèrement, le rattrapage n'est pas encore suffisant en comparaison des universités allemandes, par exemple.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) demande si les Plans Licence et Hirsch sont inclus dans cette attribution.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souligne que la logique de répartition « Sympa » entraîne une « course en avant perpétuelle afin de se positionner devant les autres » ; même si nous sommes novateurs et bénéficions du « Plan Licence » parce que « nous avons fait l'accompagnement les premiers », nous perdons néanmoins l'avantage relatif.

Le Président pense qu'il est possible d'avoir une interprétation positive par rapport à la mise en place de dispositifs innovants : l'université Lille 1 peut être satisfaite d'avoir mis en place des mesures d'accompagnement initiant le Plan Licence ; de même, pour le Plan Hirsch, un certain nombre de dispositifs d'accompagnement vont être généralisés au niveau de Lille 2 et Lille 3.

3. Délibération sur les modalités d'attribution de la prime d'excellence scientifique (PES)

Le Président procède à une présentation générale en situant le sujet du point de vue historique. L'équipe de direction avait fait une première proposition selon les principes suivants :

- les primes doivent être accordées indistinctement, que l'on soit professeur d'université ou maître de conférence,
- il faut tenir compte les remontées faites par les commissions ad hoc proposant d'une part une note globale et d'autre part une note selon quatre critères : proposition contenant trois niveaux de primes,

Cette proposition a été affinée, à la suite d'une discussion en conseil scientifique, s'agissant de la distinction entre les trois catégories.

Une première discussion en conseil d'administration a fait apparaître un accord des conseillers sur une répartition sur deux catégories : les A et les B. Le caractère insuffisamment pertinent des classifications dans les quatre critères a été alors souligné.

L'équipe de direction a maintenu les principes de sa proposition devant le Comité Technique Paritaire (CTP) considérant que les critères par catégorie ont un sens et reflètent des différences dans l'investissement par rapport à la recherche et en matière de publications scientifiques. Cependant l'avis du CA a été pris en compte en faisant une proposition permettant de couvrir l'ensemble des profils « A » et des profils « B », tous les collègues dans ces catégories devant bénéficier d'une PES. Enfin, selon l'avis du CA et pour être en phase avec la charte « égalité Femmes/Hommes », il a été proposé de remonter certains dossiers de collègues élevant des enfants.

Au sein du CTP, une proposition alternative a été portée par la FSU et appuyée par la CGT : retenir un seul niveau de prime pour l'ensemble des collègues. L'abondement budgétaire supplémentaire impliqué par la proposition de l'équipe de direction a été aussi critiqué. Le caractère collectif de la recherche a été souligné. Enfin il a été souligné par de nombreux membres du CTP que le système des primes devrait être remplacé par de véritables augmentations des salaires.

Le président a proposé de recueillir les avis du CTP d'une part sur la proposition de l'équipe de direction, d'autre part sur la proposition portée par la FSU et la CGT. Le vote a fait apparaître 9 voix favorables à la proposition de l'équipe de direction, 8 voix favorables à la proposition de la FSU et 3 refus de vote.

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) indique que son organisation a refusé de voter ; elle s'est abstenue dans la mesure où elle n'est pas en accord avec les modalités du vote. L'UNSA avait demandé un vote séparé sur d'une part la proposition de l'équipe de direction et d'autre part, la proposition de la FSU. Cette demande n'a pas été retenue.

La liste des collègues bénéficiaires devant être remontée au ministère par application informatique, le Président souhaite que l'on s'accorde sur le point suivant : que tous les collègues se trouvant en catégorie « A » et « B » obtiennent une prime.

Le vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain, Jean-Philippe CASSAR, précise un élément de la politique de l'établissement pris en compte : la limitation des écarts entre les niveaux de primes. Le rapport proposé par l'équipe de direction est de 1,66 ; ceci est très différent de l'écart possible selon le ministère, entre un niveau de prime de 3500 € et un niveau de 15000 €. Les

évaluations faites sont « un thermomètre » ; la responsabilité de l'établissement est de « passer des signaux » sur la reconnaissance des différences d'investissement. L'investissement des personnels dans les tâches collectives a été réexaminé, suite au CTP. La CGT ayant souligné, lors du CTP du 26 janvier, que le prélèvement sur le budget université pour abonder les primes des enseignants pourrait être utilisé différemment, Jean-Philippe CASSAR précise que cet abondement budgétaire de 36 700 € est dû à l'élargissement du nombre de bénéficiaires.

Isam SHAHROUR ajoute que l'investissement des collègues a été examiné sur différents plans : le plan administratif, le plan pédagogique, le plan recherche. Au niveau de la recherche, l'investissement est jugé différent selon la taille du laboratoire, selon le nombre de doctorants encadrés, selon les activités internationales. Pour lui, l'investissement des collègues dans les différentes missions ne se situe pas aux mêmes niveaux. Isam SHAHROUR remarque que le deuxième élément important est l'attractivité de l'université Lille 1. S'agissant de l'attribution des primes, les établissements de la région ne sont pas parvenus à une concertation ; selon lui, beaucoup d'établissements ont ajusté la PES sur la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) et ils ont choisi l'hypothèse de trois taux de prime.

Le Président ouvre le débat.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) rappelle la demande formulée lors du CTP ; il souhaite que la direction assume ses responsabilités en faisant un vote sur sa proposition et, dans l'hypothèse où celle-ci ne recueille pas la majorité, le conseil travaillera à l'élaboration d'une autre proposition. Il rappelle que son organisation n'est pas favorable au système des primes mais prône au contraire une revalorisation salariale. Il note que la PES n'a rien à voir avec la PEDR ; la FSU est contre la logique qui consiste à accorder une « prime à la performance » qui « éclate » les corps et grades. Nous sommes contre le fait de « faire des tambouilles internes ». L'instance nationale évaluatrice est préférable, pour le FSU, à toute évaluation locale. L'argument des « trois catégories ne tient pas debout », selon lui. En effet, il amène deux biais : exclure ou réintégrer les « classés B ». L'abondement de 40 000 € par an, entraînant nécessairement une dépense supplémentaire de 160 000 € pour les quatre ans, concernera au mieux 12 % des collègues. Il estime déraisonnable de faire une proposition d'un tel coût. Il récuse le fait que beaucoup d'établissements aient choisi l'application de trois taux de primes. Il propose que deux taux « rapprochés » soient adoptés. Il résume ainsi les éléments de la proposition de la FSU :

- il n'y a pas de raison d'alourdir financièrement l'enveloppe des primes,
- il n'y a pas de raison de multiplier les taux par le fait que maîtres de conférence et professeurs d'université sont désormais considérés de la même façon,
- il faut limiter les écarts entre les taux car ils sont injustifiés,
- la proposition de la FSU aboutit à une revalorisation de la majeure partie des titulaires.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) souscrit aux remarques faites par Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP). Il rappelle la position de la CGT qui refuse l'individualisation des salaires, l'évaluation individuelle au détriment de l'effort collectif, les primes se substituant à une revalorisation des salaires. Il s'élève contre l'argument de l'attractivité de l'établissement pour un bon niveau de PES. Il estime qu'il faut se « méfier des chasseurs de primes » et y préférer des collègues ayant un esprit tourné vers l'investissement collectif. S'agissant de la notion d'investissement différencié, il pense que sa reconnaissance est déjà tangible dans l'évolution des carrières. Pour lui, l'introduction de mécanismes de compétition entre les collègues va à l'encontre de l'impact positif de la recherche. Enfin, il estime que l'attractivité de l'établissement ne s'apprécie pas uniquement sur les primes qui y seraient servies, mais sur l'ensemble : la qualité de vie sur le campus, la qualité de l'offre de formation, les services de restauration, la crèche, etc. Il annonce que la CGT soutiendra la proposition de PES à un seul niveau et s'opposera à la proposition de l'équipe de direction.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) ajoute qu'un enseignant-chercheur bien investi en recherche passera rapidement professeur, sauf situation exceptionnelle. Par conséquent, la reconnaissance réelle de la recherche existe déjà. Il note l'écart considérable entre les niveaux de PEDR/PES et la Prime de Responsabilité Pédagogique (PRP). Quant à l'image de l'université Lille 1 à l'extérieur, il considère que défendre une certaine éthique peut également « séduire certains universitaires ». Il rappelle une nouvelle fois qu'il avait été demandé de faire le point sur l'ensemble des primes accordées quels que soient les personnels, en CEVU, en CS puis en CA.

Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement) apprécie la position de l'équipe de direction sur l'égalité de traitement entre maîtres de conférence et professeurs d'université. Elle considère que le fait de n'avoir « jamais regardé discipline par discipline » amène un biais : les tâches ne sont pas évaluées de la même façon suivant les disciplines. Dans certaines disciplines, il est impossible pour un maître de conférences d'avoir « A » pour la note du critère « encadrement ». Ainsi, beaucoup de maîtres de conférences se trouvent classés de fait en « B » ; elle avance cet argument contre la notion de répartition en trois niveaux de prime. Par ailleurs, elle remercie l'équipe de direction d'avoir regardé les dossiers dans l'optique de la charte « égalité Femmes/Hommes ».

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) se dit en accord avec le fait de traiter la question importante de l'égalité Femmes/Hommes. Mais, quant à donner une PES à une collègue parce qu'elle est une femme, il considère que c'est « insultant pour les femmes ». C'est un sujet sérieux. Pour compenser le fait que la maternité entraîne une baisse de l'activité en recherche, il préfère l'attribution d'un Congé pour Recherche et Conversion Thématique (CRCT) plutôt que l'attribution d'une PES. Estimant que ce n'est pas de cette façon que la cause des femmes avancera, il indique qu'il votera contre ce principe. Il précise que sa liste est pour deux niveaux de primes, un pour les « A », un pour les « B ».

Sandrine ROUSSEAU, vice-présidente chargée de la vie étudiante, est invitée à répondre sur cette question. Elle se dit « choquée » que, sur 82 PES, 9 primes soient attribuées à des femmes. Elle estime que cela n'est pas du tout révélateur du travail que font les femmes en recherche et en animation de l'université. Après examen des dossiers, deux dossiers ont été proposés au rehaussement, ce qui lui paraît très marginal.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) souligne la qualité de l'argumentaire de la liste SNESUP/CGT-SUP. Il considère que les primes sont attribuées par rapport à des critères « pas toujours pertinents ». Ce système lui paraît illisible ou incompréhensible.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) ne souscrit pas du tout à l'analyse de Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement). Il constate qu'avec

- un seul niveau de prime,
- une enveloppe fixe,

en fonction du nombre de dossiers déposés, les mêmes dossiers ne seront pas évalués de la même façon chaque année, pour répondre à des quotas.

Pour des raisons d'équité et de stabilité du système sur le long terme, il préfère la mise en place d'un « taux unique qui favoriserait plus de personnes qu'il n'en défavorisait ».

Pour Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement), « quelqu'un qui fait son travail correctement dans toutes les dimensions peut ne rien avoir » ; il s'accorde avec la liste SNESUP/CGT-SUP sur le fait que cela pose problème. Néanmoins, la reconnaissance de l'investissement plus important lui semble nécessaire. En second lieu, il lui semble délicat que tous les membres du conseil se prononcent sur ce sujet qui ne concerne que les enseignants-chercheurs ; il se pose la question mais ne prend pas position sur le sujet qui mérite discussion. S'agissant de la prise en compte de la charte Femmes/Hommes, il estime que les positions de Sandrine ROUSSEAU et de Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) sont convergentes car chacun a pour

souci de faire en sorte que le travail des femmes soit reconnu. Il rejoint Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) sur la question du retour de congé de maternité ainsi que sur le fait que, pour certaines personnes, ce traitement particulier soit perçu comme insultant. Il commente enfin la classification soulignée par Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement) et s'accorde sur le fait que, dans certains laboratoires, il existe encore des « mandarins qui font faire le boulot par les autres ». Ceci peut présenter un danger.

Marie-José AYME se dit choquée sur le fait que certains considéreraient qu'une prime de mille euros à la fin de l'année n'est pas quelque chose d'important ; pour elle, une prime correspond à l'expression d'une « récompense » pour un travail jugé excellent ou exceptionnel. Elle insiste sur le terme « prime d'excellence » ; une prime de ce type doit motiver les personnels et l'université devrait trouver son avantage par rapport à sa propre « excellence ».

Catherine SION (SGEN-CFDT) souhaite une réflexion sur la politique indemnitaire pour l'ensemble du personnel BIATOSS et enseignants-chercheurs. En ce qui concerne la charte égalité Femmes/Hommes, elle pense qu'il faut s'attaquer à la source du problème.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) communique la réaction d'une collègue qui a considéré la proposition « insultante ». Cependant il se dit favorable au principe d'un congé pour recherche et conversion thématique (CRCT) au retour de congé de maternité. Il considère par ailleurs que l'argent ne représente pas la motivation principale d'un universitaire et tient à défendre cette position. Pour lui, la transparence dans l'attribution de cette PES est insuffisante. Toutes les autres primes sont discutées en CS puis CA restreint ; il demande que la même procédure soit appliquée à l'ensemble des primes. Il souligne les multiples interprétations possibles de l'évaluation nationale. Il annonce qu'il votera contre la proposition de la direction.

Le Président rappelle que la mesure relative à l'égalité Femmes/Hommes n'est pas la seule mesure mise en œuvre dans le cadre de la charte votée et mise en œuvre par l'université. En deuxième point, il insiste sur le fait que les débats ont eu lieu en CS, puis en CA du 11 décembre 2009, et enfin au CTP puis de nouveau au CA. Il rappelle enfin qu'il s'est engagé sur l'organisation d'un débat sur l'ensemble du régime indemnitaire ; que ce qui est dit a été dit et sera fait et il ne reviendra pas sur ce point au sein de cette réunion du conseil. La proposition d'adopter un taux unique pour l'attribution de la PES lui semble tout à fait déraisonnable.

Jean-Philippe CASSAR, tout en reconnaissant l'aspect financier, insiste sur l'aspect symbolique : l'attribution d'une prime est une manière de reconnaître un investissement de façon temporaire ; ce n'est pas la même chose qu'une évolution de la carrière en terme de promotion. Selon lui, cette question est au cœur du problème. Quant à l'idée des trois niveaux de prime, il ajoute que l'équipe de direction a voulu tenir compte d'une certaine progressivité dans la reconnaissance. Les investissements étant différents, ils doivent, selon lui, être reconnus de manière différente.

En réponse à la remarque concernant le manque de transparence dans l'attribution de la PES, Isam SHAHROUR rappelle que l'arrêté précise les modalités de la procédure ; il en ressort que le conseil d'administration plénier doit fixer les critères et les modalités d'attribution. Il appartient ensuite au Président de prendre les décisions.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) souhaite néanmoins connaître la raison du choix fait par l'équipe de direction.

Jean-Philippe CASSAR précise le choix qui a été fait : l'université avait la possibilité de ne pas s'appuyer sur l'évaluation de l'instance nationale ; il a été considéré que l'ensemble des enseignants-chercheurs étaient des candidats potentiels ; le choix fait par l'équipe de direction a été de ne pas faire une instruction locale des dossiers.

Le Président s'étonne également de l'accusation de manque de transparence émise par des conseillers. Il rappelle la discussion en CTP et l'avis porté par ce dernier dont il est tenu compte. Il souligne que la décision du conseil d'administration est décisive pour le Président de l'université qui devra appliquer les critères établis, par le jeu de la décision collective.

Sandrine ROUSSEAU rappelle le contenu de la charte égalité Femmes/Hommes votée par le CA en juillet 2008 et appliquée en 2009 : au retour de congé de maternité, il est prévu d'attribuer aux femmes une demi décharge de service, pour les premier et deuxième enfants, et une décharge complète de service pour le troisième enfant ou pour les jumeaux.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) propose une expérimentation : « retirons toutes les primes, toutes les heures supplémentaires et autre moyen d'augmenter ses ressources et regardons ce qu'il se passe ». Il estime que l'attractivité des régimes indemnitaires existe. Par ailleurs, pour lui, il serait nécessaire de trouver des équilibres entre une prime et les suppléments divers pour responsabilités administratives, activités de recherche liées à des contrats, engagements pédagogiques, etc. Enfin, il s'élève contre la complexification à outrance du système d'attribution des primes et note « qu'à force de disperser les focalisations des moyens, les implications transversales fortes sont oubliées ».

Pour le problème de la prise en compte de l'égalité Femmes/Hommes, Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) se dit tout à fait favorable à la mise en place de ces mesures correctrices du passé. Dans un deuxième point, sur l'individualisation des salaires, il remarque que l'université n'est pas une entreprise ; les personnels ainsi que les organisations syndicales ont une résistance forte à l'individualisation salariale. Il se dit pour le taux unique.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) observe l'autocensure que les enseignants-chercheurs pratiquent au niveau du dépôt des dossiers de demande de PES : un tiers au plus des enseignants-chercheurs déposent un dossier. C'est le caractère « d'excellence » de cette prime qui fait que cette attribution est limitée. Il faut mettre ce système de prime à sa juste place et rappelle que la promotion de maître de conférence à professeur d'université est comparativement beaucoup plus importante. Il insiste sur la position « sage » adoptée par sa liste : l'enveloppe des primes doit être utilisée pour les personnes classées « A » et « B » mais avec un taux unique. Pour lui, le taux unique répond à l'inégalité de fait entre les corps MCF et Professeur d'université, mais également à l'inégalité du parcours de carrière et à l'inégalité Femmes/Hommes.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) déclare qu'« il y a un monde entre le smicard dans l'entreprise et le MCF dans l'université ». Il ajoute que le service public a encore une valeur aux yeux de certaines personnes.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) remarque que le conseil d'administration est composé de conseillers élus de même niveau. Il s'étonne que soit émise l'hypothèse de soumettre certaines questions à l'examen exclusif des enseignants-chercheurs, en excluant les autres conseillers élus.

Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement) demande quelle est la pérennité du mode d'attribution qui sera voté par le conseil ; sera-t-il encore applicable l'année prochaine ?

Le Président souhaite un système pérenne dans lequel les critères et modalités décidés en CA soient appliqués. Cependant nous serons amenés à rediscuter de l'ensemble des régimes indemnitaires. Il faudra établir un système cohérent et homogène prenant en compte les différents domaines d'intervention des enseignants-chercheurs.

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) souligne que cela concerne aussi les personnels BIATOSS.

Le Président acquiesce et pense qu'il faut établir des principes généraux pour la remise à plat des primes.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) indique qu'il « n'admettra jamais que l'on fasse une différence éducative, entre femmes et hommes ». Il pense qu'il faudrait prendre en compte les congés de maternité et de paternité, parce que c'est dans les textes. S'agissant de son propos précédent, il souhaite préciser qu'il ne s'agit pas d'interdire à un administrateur de s'exprimer ou de voter. Il suggère que tous les conseillers puissent voter sur le budget réservé aux primes mais que, sur les clefs de répartition, des conseillers puissent s'abstenir, sachant que ceci est de leur choix propre. Sur certains votes, pour ce qui le concerne, il indique qu'il s'abstiendra.

S'agissant de la question abordée par Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement), le Président remarque qu'il s'agit d'une question tellement importante, structurant tous les débats à venir, qu'il faudra se la poser à un moment plus opportun. S'agissant du problème de l'égalité Femmes/Hommes, Le Président estime qu'il doit être pris en compte à chaque dossier traité par le CA : une mesure a donc été proposée dans ce sens. Mais il est assurément impossible de tenir compte de toutes les situations possibles.

Enfin, le Président considère que l'équipe de direction a fait une proposition la plus équitable possible, mais il admet toutefois sa relative complexité. Le Président constate que la proposition de l'équipe de direction ne semble pas être partagée par les conseillers. Mais il rappelle que l'équipe de direction ne peut aller vers une proposition contenant un taux unique. Le Président s'étonne à nouveau qu'aucun conseiller dans la salle ne se soit exprimé en faveur de la proposition de l'équipe de direction.

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) souligne la « lourdeur » des propos du Président concernant ces dernières paroles.

Le Président estime « scandaleuse et incorrecte » cette manière de parler du président, alors que celui-ci est en train de rechercher une solution au problème en cours.

L'équipe de direction émet une nouvelle proposition.

Elle propose deux niveaux de primes applicables indifféremment aux MCF ou aux Professeurs :

- un niveau pour les enseignants-chercheurs dont l'évaluation a abouti au classement « A »,
- un niveau pour les enseignants-chercheurs dont l'évaluation a abouti au classement « B ».

Le Président soumet cette proposition au vote du conseil :

Approuvée par 13 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions (délibération n° 2010-03).

Le Président souligne l'intérêt de revenir sur le régime indemnitaire complet, au vu de ce vote.

Le Président soumet ensuite les deux niveaux annuels de primes d'excellence scientifique :

- 1^{er} niveau : 3500 €,
- 2^{ème} niveau : 5800 €,

au vote du conseil :

Approuvés par 13 voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions (délibération n° 2010-04).

S'agissant de la question égalité Femmes/Hommes, Jean-Philippe CASSAR précise que, pour les deux dossiers proposés, l'un est classé en « A », l'autre en « B ».

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) suggère que l'on ajoute : « en cas d'écart entre les pourcentages de primes attribuées et les pourcentages de candidats selon le sexe, l'équipe de direction peut rectifier certaines situations en tenant compte des congés de maternité et de paternité ou d'autres critères qui seraient jugés significatifs ».

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) pense que le CA plénier ne peut traiter d'un cas nominatif : cela relève du conseil d'administration restreint.

Le Président indique qu'il prendra ses responsabilités conformément à la charte égalité Femmes/Hommes.

4. Délibération sur la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI)

Le vice-président chargé des Technologies de l'Information et de la Communication, Philippe MATHIEU, présente le document remis aux conseillers exposant la proposition de politique de sécurité des systèmes d'information de l'université. Il s'agit du résultat des réflexions du groupe de travail qu'il a mis en place.

La nécessité d'un système de gestion de la sécurité de l'information peut se résumer en trois points :

- Le système d'information est indispensable à l'accomplissement des missions de l'université
- Le système d'information est vulnérable par nature
- La sécurité du système d'information doit être maîtrisée et gérée.

Philippe MATHIEU ajoute que la loi nous impose de maîtriser nos systèmes d'information et leur sécurité : loi informatique et libertés (loi CNIL), loi relative à la confiance en l'économie numérique (LCEN), loi relative à la fraude informatique (loi Godfrain)

Il existe également une norme ISO 2700N qui est de plus en plus demandée pour un certain nombre d'établissements.

Une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) indique une volonté politique, mais elle n'indique pas ce qu'il faut mettre en œuvre, ni comment le mettre en œuvre. La mise en œuvre et les moyens seront définis ultérieurement.

Les objectifs de sécurité seront ensuite précisément déterminés :

- le degré de confidentialité pour tout document,
- le degré de disponibilité
- le degré d'intégrité.

Philippe MATHIEU rappelle que le système d'information correspondant à l'ensemble de l'information véhiculée au sein de l'université mais pas uniquement les données informatiques. Puis il évoque quelques exemples concrets pouvant entraîner des incidents de sécurité :

- diffusion d'informations relatives à la vie privée,
- déni de services réseaux,
- distribution d'œuvres protégées par droit d'auteur,
- infection de poste de travail,
- piratage du réseau informatique d'un laboratoire.

Le vice-président annonce enfin la déclaration d'intention et les premières étapes de la PSSI proposée. Il propose de :

- sensibiliser les utilisateurs,

- diffuser et faire accepter une charte informatique « utilisateurs »,
- identifier précisément qui peut avoir accès aux données,
- préciser l'organisation qui se met en place,
- nommer un correspondant informatique et libertés.

Le Président ouvre le débat.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) remercie le vice-président pour sa présentation sur un sujet dont il note l'importance. Cependant il pense qu'un point manque à cet exposé : le développement des logiciels libres, dans la mesure où ces formats ouverts permettent de lutter contre la propagation des virus. Il tient à réaffirmer que l'utilisation des formats ouverts, outre la philosophie qui la justifie, garantit un certain niveau de la sécurité informatique.

Philippe MATHIEU se dit en accord avec cette remarque, l'introduction de ces formats entrant dans la politique de sécurité.

Dans l'hypothèse de l'écriture d'une charte sur le sujet, Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande si les personnes concernées seront impliquées dans le processus de rédaction. En tant qu'utilisateurs, les étudiants seront-ils concernés ? Dans la mesure où l'université adhère et cotise à l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements (AMUE), il demande que les conseillers aient l'accès à ses données ainsi qu'à sa « newsletter ».

Philippe MATHIEU rappelle son attachement aux logiciels libres et indique qu'il a renforcé toutes les formations bureautiques permettant de « passer à Open Office ». Quant à diffuser tous les documents en formats ouverts, il ne faut pas oublier que l'université ne vit pas dans un monde fermé ; beaucoup de documents diffusés proviennent de l'extérieur. Il rappelle que la règle de bon usage de son ordinateur est de ne pas en être « administrateur ».

Geoffrey BOSSU (UNI) demande si le logiciel MOODLE est encadré par des dispositifs de sécurité pour les travaux déposés, et si l'université a un droit de regard sur ce qui se fait sur les réseaux sociaux. Enfin il demande si une harmonisation est prévue dans le cadre de la confédération des universités lilloises.

Philippe MATHIEU précise que nous avons désormais un réseau privé et un réseau public qui ne sont pas interconnectés. Il existe donc une certaine sécurité des informations de ce fait protégées. MOODLE se trouve actuellement sur le réseau public, mais les données sont protégées par un identifiant. La difficulté principale réside dans la validité du mot de passe de l'étudiant. Trop de mots de passe sont aisément « piratables ». S'agissant des réseaux privés, le vice-président répond que l'université n'a aucun droit de regard sur ce qui s'y passe. Il insiste pour que étudiants et personnels n'utilisent pas ce genre d'outil pour la gestion propre à l'université. Il déconseille par exemple d'utiliser Google pour partager des documents dans le cadre d'un travail collaboratif, ou Doodle pour fixer les dates de réunion, ou Facebook pour relier les étudiants d'une formation. Il précise que le Centre de Ressources Informatique (CRI) a mis en place un outil interne à l'université pour la prise de rendez-vous. L'université Lille 1 fait partie de l'Université Numérique Régionale (UNR) Nord Pas de Calais laquelle est citée par le ministère comme étant « un exemple de collaboration entre les différentes universités ». Il existe une véritable volonté d'harmonisation des outils entre les trois partenaires (exemple cité par le vice-président : formation au podcast organisée à Lille 1 pour l'ensemble des collaborateurs des trois universités lilloises).

Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement) renforce la remarque de Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) sur l'importance des formats ouverts, notamment sur la veille de sécurité. Un utilisateur isolé a de grandes difficultés à être à jour sur les failles de sécurité ; il est important que les spécialistes de ce sujet interviennent.

Philippe MATHIEU répond qu'il se heurte à une difficulté majeure : que les personnes reconnaissent le bien fondé de ces points de vue et admettent de changer leurs habitudes.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souligne la difficulté que représente le fait de ne pas être administrateur de sa machine ; il affirme que celle-ci est liée au manque de personnel.

Philippe MATHIEU répond qu'une PSSI doit définir qui peut être administrateur de sa machine. Nous devons le définir ensemble. En ce qui concerne les 150 salles en accès libre existant sur le campus, un grand progrès consisterait à ce qu'elles soient gérées par le CRI à distance.

Pour Claude VIEVILLE (Ouverture & Indépendance), il faut voir comme les choses pourront être organisées pour que tous les acteurs informatique de l'université (le CRI, mais aussi « ses satellites », tels que l'IUT, Polytech'Lille, Télécom Lille 1) puissent intervenir au bon niveau. Avant de donner des règles d'accès aux données, il faut d'abord identifier toutes les données. S'agissant de l'authentification, le problème réside surtout dans la communication des mots de passe. Concernant le rapprochement de Lille 1, Lille 2 et Lille 3, un certain nombre de démarches sont déjà mises en place : la « fédération d'identité » permet d'ouvrir nos services à certaines personnes de chaque université.

Jean-François PAUWELS (Dynamisme, Pluralité & Engagement) précise que les laboratoires CNRS ont déjà un règlement intérieur avec une charte informatique et un gestionnaire de machines.

Philippe MATHIEU remarque que les organismes de recherche sont actuellement également en phase de constitution de leur PSSI.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) observe que la politique de sécurité vis à vis de la WIFI oblige à une mise en œuvre très compliquée auprès des étudiants. Il annonce que, dans ces conditions, il préférerait s'orienter vers des techniques moins difficile d'accès et souhaite une concertation plus étroite avec le CRI.

Philippe MATHIEU constate que les étudiants ont des difficultés avec le certificat à enregistrer. Mais il insiste sur le fait que, passer par le certificat, c'est aussi garantir l'authentification de la personne.

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) considère la sécurité du système d'information comme « une brique dans le mur du système d'information ». Il pense que, si Lille 1 avait un système d'information digne de ce nom, nous aurions un Directeur du Système d'Information (DSI). Il se dit en accord avec Claude VIEVILLE (Ouverture & Indépendance) en considérant qu'il y a un énorme travail d'organisation du système d'information à réaliser.

Thierry LEPERS estime que c'est au niveau du comportement des utilisateurs qu'il faut travailler ; il suggère d'utiliser les compétences développées dans le cadre du Master d'intelligence économique de Lille 1.

Le Président recueille l'avis du CA sur la politique de sécurité du Système d'Information (PSSI) :

Avis favorable à l'unanimité de 27 voix pour (délibération n° 2010-05).

Simon ENTE (SUD étudiant-e) rappelle une déclaration faite par le Président pour la mise en place d'un système WIFI dans les résidences du CROUS et s'intéresse aux évolutions de ce projet.

Le secrétaire général répond qu'il a rencontré le responsable technique du CROUS et le responsable technique du CRI pour faire le point de ce dossier qui a des aspects tant juridiques que techniques. Le CROUS est, actuellement et pour encore quelques années, lié par des engagements avec des

sociétés privées. Quant aux préventions du CRI sur la question du raccordement des résidences étudiantes, elles étaient fondées sur des problèmes de responsabilité par rapport aux contenus. Sur ce point, les choses ont avancé car la loi a changé par rapport à la responsabilité des fournisseurs d'accès. Moyennant un effort financier, le secrétaire général considère que ce dossier pourrait avancer relativement rapidement.

5. Politique de campus et environnement

Le vice-président chargé de l'Aménagement du Campus, Patrimoine et Développement Durable, François BUYLE-BODIN est invité à présenter la note d'information contenue dans les documents reçus par les conseillers.

Il rappelle les principes généraux d'aménagement du campus présentés à la Commission d'Aménagement du Campus le 16 décembre 2009.

Il indique qu'à terme, après la construction du grand stade, l'anneau Paul Langevin sera reconfiguré avec deux parkings à l'intérieur. La démarche portée par l'équipe de direction est que Les voiries à l'intérieur de l'anneau soient réservées aux vélos et aux piétons.

Le Président rappelle que la proposition est d'organiser à terme une mise en circulation douce sans automobiles à l'intérieur de l'anneau Langevin. Il ajoute que nous avons l'obligation d'assurer la capacité de circulation des services de secours sur le petit anneau, autour de la Bibliothèque Universitaire.

S'agissant du patrimoine bâti, François BUYLE-BODIN évoque le chantier en cours de démolition de l'ancien IUT et rappelle les constructions prévues dans le cadre de l'opération campus grand Lille. En ce qui concerne le « Learning Center Innovation et pôles de compétitivité », le projet est en gestation en fonction des financements mobilisables. Un compromis est recherché avec la préservation et la remise en état de l'ancienne bibliothèque universitaire et l'affectation au 1^{er} étage du « centre de l'innovation ». En tout état de cause, chaque m2 construit devra correspondre à un m2 détruit.

Le vice-président commente ensuite la gestion environnementale et l'avancement des travaux des deux sous-groupes Développement Durable.

Enfin, il fait un point de l'avancement du dossier Grand Stade. Des conventions vont être établies entre les établissements du Domaine Universitaire Scientifique de Villeneuve-d'Ascq (DUSVA) et Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) représentant les exploitants du grand stade.

Les travaux d'élargissement du carrefour des 4 Cantons et de réhabilitation des parkings P6 (face à la chimie) et P11 (COSEC) vont démarrer début mars 2010.

Le Président ajoute que nous sommes dans la phase de négociation avec les collectivités territoriales pour l'abondement des financements de l'Etat, mais que les élections régionales ralentissent le processus de décision. Il pense que les dossiers de financement devraient être terminés cet été.

Il indique que le groupe Gestion Environnementale présentera une charte du développement durable au conseil d'administration avec des propositions assez concrètes.

Concernant le Grand Stade, la question la plus délicate reste la gestion « de l'avant, du pendant et de l'après l'événement » ; l'université doit se prémunir par rapport aux flux vers le Grand Stade. LMCU avance sur ce plan.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU) demande un bilan d'avancement des groupes développement durable ainsi que, d'une manière plus générale, la composition des commissions et groupes de travail à l'œuvre actuellement. Il estime incohérent de rouvrir le petit anneau à la

circulation alors que ce n'était plus le cas depuis plusieurs années, sauf partiellement. Il demande si LMCU a pris des engagements écrits, notamment sur les conditions d'utilisation des parkings et sur la gestion des flux de spectateurs. En tant qu'administrateur, il exprime la demande que les conventionnements avance rapidement sur ces points.

Le Président répond qu'à ce jour seulement des promesses orales ont été faites et que c'est pour cette raison que l'on travaille à l'élaboration de conventions. Il rappelle aussi que si des désagréments très forts se produisaient du fait du Grand Stade, l'université serait amenée à réagir et en aurait les moyens, que cet élément est bien perçu par la LMCU et que celle-ci n'a aucun intérêt à ne pas bien traiter les différents problèmes.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) souhaite évoquer la place du vélo sur le campus ; il estime nécessaire de prévoir des parkings dédiés aux vélos devant les bâtiments. Il se dit inquiet d'un accès trop large à de nombreuses places de parkings qui favoriserait l'usage de la voiture. Il se dit également choqué par le développement sur le campus de résidences « hors CROUS » ; il note une injustice au travers d'un « droit au logement » différent selon les étudiants.

Le Président n'est pas d'accord sur la dernière intervention : des rénovations, extensions et constructions de nouvelles résidences étudiantes, avec accès à tous les étudiants, sont prévues et que cela a déjà bien indiqué. Il est en même temps nécessaire de construire des logements pour l'accueil des étudiants étrangers, pour les chercheurs étrangers, etc. François BUYLE-BODIN ajoute que le CROUS passera d'un parc de 3000 à 4000 chambres, ce qui correspond au maximum possible en fonction des financements obtenus.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) précise que le groupe de travail Gestion environnementale va présenter au CA 21 objectifs ; il suggère que l'avis du groupe soit demandé sur les différents problèmes évoqués précédemment.

Le Président répond qu'il faut penser en terme de « schéma d'aménagement ». La CAC et le groupe de travail peuvent émettre des avis utiles. Lille 1 dispose d'un « superbe campus » qui n'est cependant pas parfaitement bien exploité et peut se dégrader du fait de ses usages.

Geoffrey BOSSU (UNI) intervient au sujet d'aménagements de voies piétonnes nord-sud et est-ouest et demande si celles-ci seront distinctes en fonction des usages, c'est à dire une voie piétonne et une voie pour les vélos. Il considère que ceci éviterait des conflits à venir.

François BUYLE-BODIN répond que les évolutions se font toujours progressivement ; il y a des phases d'utilisation des voiries existantes qui progressivement voient la voiture « reculer ». Il pense que c'est ainsi qu'évoluera l'aménagement du campus.

Le Président ajoute que les idées sont à peu près définies pour ce que nous souhaitons pour l'aménagement de l'anneau Langevin, c'est à dire une circulation à allure faible, une voie vélo, une voie piétons ; quant à l'intérieur du campus, nous pensons à un aménagement piétonnier et vélos à terme. Mais tout cela doit encore être bien réfléchi et accepté par la communauté universitaire.

François BUYLE-BODIN annonce l'exposition prochaine « Ville-Universités ; regards croisés » à l'Espace Culture, du 22 février au 19 mars.

6. Délibération sur un dossier FEDER présenté par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Le dossier, présenté par le directeur de l'IAE, Pierre LOUART, porte l'intitulé « Usages innovants des TICs ». Il s'agit de développer les Technologies de l'information et de la Communication au service de l'économie et de la société de l'information.

1 – PUSH & PULL : dispositif de répartition de l'information à forte réactivité – administration innovante multimodale.

2 – BRIQUES & BLOGS : innovation en E-Learning à grande plus-value pédagogique (test CESAM Formation Initiale, Formation Continue, PME, Ingénieurs territoriaux) ».

L'université participe pour 20 000 €, mais il s'agit d'une « opération blanche » car sur la subvention d'environ 180 000 € demandée à la Région, 10 % reviendront à l'issue du projet à l'université.

Le Président soumet le plan de financement prévisionnel figurant sur le document mis à disposition des conseillers au vote du conseil :

Approuvé à l'unanimité de 17 voix pour (délibération n° 2010-06).

7. Point sur les négociations avec le CNRS

Le vice-président chargé de la recherche, Isam SHAHROUR, est invité à présenter ce point d'information.

Sur la plus grande partie des négociations, l'université aboutit actuellement à un accord avec le CNRS. Il reste actuellement trois points à discuter :

- Pour le laboratoire de Génétique et Evolution des Populations Végétales (LGEPV), dans le domaine de l'Environnement, dirigé par Joël CUGUEN, le CNRS propose pour cette Unité Mixte de Recherche (UMR) le passage en Formation de Recherche en Evolution (FRE) pour deux ans. Cette proposition ne convenant pas à l'université, le Président, le vice-président et le directeur du laboratoire ont rencontré les représentants de l'Institut écologie et environnement (INEE). Ces négociations sont encore en cours.
Le Président commente les débats avec le CNRS qui avance deux arguments : le premier argument est le souhait que le laboratoire se recentre du point de vue scientifique. Ce point recueille l'accord de l'université qui estime cependant que le statut d'UMR serait préférable pour ce recentrage. Le deuxième argument est que le statut de FRE, selon le CNRS, donnerait des moyens plus importants permettant l'accompagnement de cette petite équipe pendant deux ans. Cet argument n'a pas beaucoup de sens.
- Pour le laboratoire de Mécanique de Lille (LML), dirigé par Michel STANISLAS, le CNRS propose le label UMR pour 5 équipes sur 6. Les tutelles (université Lille 1, Ecole Centrale de Lille et Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers) ne comprennent pas la justification de cette proposition, d'autant que l'équipe pour laquelle le CNRS rejette du label a bien fonctionné scientifiquement.

Le Président ajoute un commentaire : pour ce laboratoire, c'est vraiment l'avis de l'INST2I qui pose problème.

- Dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales, pour le laboratoire Lille Economie et management (LEM), dirigé par Benoit DEMIL, le CNRS a proposé le label FRE, mais après négociations, a accepté le label UMR. Pour le laboratoire Economie Quantitative, Intégration, Politiques Publiques et Econométrie (EQUIPPE), le CNRS proposait également le label FRE. Le Président précise que, pour cette équipe de recherche résultant d'une fusion de laboratoires de Lille 1, Lille 2, Lille 3, la démarche, partagé par les différentes tutelles, est travailler à son intégration dans le LEM.
- Pour l'Institut de Recherche sur les Composants logiciels et matériels pour l'Information et la Communication Avancée (IRCICA), le CNRS propose une fédération CNRS, mais l'université n'y est pas favorable car elle ne souhaite pas exclure les deux autres organismes de recherche, l'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et Automatique) et INRETS (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) qui sont parties prenantes. Un travail est en cours sur un autre type de structure.
- Pour l'Institut de l'Environnement, le CNRS ne souhaite pas reconnaître la fédération, car il aurait pour projet un Laboratoire des Sciences de l'univers dans lequel trois instituts seraient concernés. Mais le périmètre de l'Institut de l'Environnement est plus large que le périmètre qu'aurait cette nouvelle structure. Les négociations se poursuivent.

En ce qui concerne la gestion, Isam SHAHROUR cite le rapport de François d'Aubert qui préconise de confier la gestion à l'hébergeur. Notre souhait est de préparer un tel projet, en prévoyant une année expérimentale. Mais il est indispensable que, dans cette hypothèse, le CNRS ne retire pas les moyens consacrés à la gestion.

En ce qui concerne la valorisation, elle devra être gérée au niveau de Lille 1 et PRES.

Le Président précise que l'équipe de direction souhaite la cohérence de la politique de délégation de gestion avec la politique scientifique de l'université Lille 1, avec la possibilité de mutualiser les moyens.

Il n'est pas possible cependant d'envisager le transfert des charges sans y adjoindre le transfert des moyens.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) s'interroge sur la publicité qui a été faite à la charte votée par le CA au mois de décembre, relative à l'accompagnement des enseignants-chercheurs.

Isam SHAHROUR indique que l'université s'est engagée pour que les enseignants-chercheurs qui étaient dans le projet des UMR y restent. S'agissant de l'accompagnement, un courrier a été envoyé aux directeurs de laboratoires et de composantes, joint à la charte et leur demandant de donner les premiers éléments à propos des collègues que nous souhaitons accompagner ; les remontés sont prévues pour le 15 février et devraient être présentées au conseil scientifique du 26 février. Parallèlement un travail a été fait avec le service du personnel de l'université. S'agissant de l'envoi à tous les personnels de la charte sur l'accompagnement, il n'y a pas de problème pour une large diffusion.

S'agissant du Laboratoire de Mécanique de Lille (LML), Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) souligne les problèmes manifestes « à l'interne » de ce laboratoire et interroge la direction sur les positions qui auraient été prises sur ce sujet. Il demande si « refuser de traiter le problème ne risque pas d'empirer la situation ». Il estime que, si les difficultés ne sont pas traitées, elles persisteront, même si le laboratoire conserve en définitive la labellisation UMR de ses six équipes.

Le Président répond que la direction de l'université a entrepris un travail de fond en se consacrant à l'accompagnement du laboratoire en grande difficulté. L'Ecole Centrale, l'ENSAM et Lille 1 sont intervenus à plusieurs reprises ; ceci a donné lieu à plusieurs heures de travail avec l'assemblée des chercheurs, le conseil de laboratoire ainsi que le directeur du laboratoire. Dans ce type de problème, il n'est pas simple de faire émerger des solutions. Le Président estime que la critique de Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) n'a aucun fondement.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) demande quels sont les documents exacts reçus par la direction de l'université en provenance du CNRS. Il affirme que les premiers avis évaluatifs formulés par le CNRS sur les laboratoires n'ont pas été communiqués aux conseillers, mais uniquement aux directeurs de laboratoire. Il souhaite que ces avis soient communiqués aux conseillers.

Le Président répond qu'un document de départ a fondé la base des discussions menées début septembre et que ce document est forcément devenu caduque dès la réunion de négociation avec le CNRS. Le document qui a été transmis aux conseillers est le document le plus actualisé.

Isam SHAHROUR rappelle que la négociation doit être menée sur les trois points évoqués précédemment.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) estime qu'en tant que membre du CA, il s'intéresse à tous les laboratoires. Il considère que le conseil a eu communication des points de vue de l'université mais qu'il n'est pas en possession de la totalité de l'expression du CNRS suite à son évaluation des laboratoires.

Le Président répond que le document réclamé par Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) correspond à un « document daté », qui n'est plus totalement exact parce que les négociations qui se sont déroulées depuis ont fait évoluer les choses. Le document réclamé correspond à l'avis initial du CNRS qui n'a plus de sens à l'heure actuelle ; en effet, après discussion sur un certain nombre de points, le CNRS est revenu sur des positions initiales. Le document du CNRS qui a été envoyé aux conseillers indique clairement les positions du CNRS. La présentation faite par Isam SHAHROUR le fait également.

La séance du conseil d'administration plénier est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET